

**PROTOCOLE PORTANT MODIFICATION DE LA  
CONVENTION POUR L'UNIFICATION  
DE CERTAINES RÈGLES RELATIVES AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL  
SIGNÉE À VARSOVIE LE 12 OCTOBRE 1929  
AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE FAIT À LA HAYE LE 28 SEPTEMBRE 1955  
SIGNÉ À GUATEMALA LE 8 MARS 1971**

<b>Entrée en vigueur :</b>	N'est pas en vigueur; 30 ratifications requises sous réserve de certaines conditions (voir article XX dudit Protocole).
<b>Situation :</b>	8 ratifications

<b>États</b>	<b>Date de la signature</b>	<b>Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion (a)</b>
Allemagne	8 mars 1971	
Belgique	8 mars 1971	
Brésil	8 mars 1971	
Canada	8 mars 1971	
Colombie	8 mars 1971	19 juin 1974
Costa Rica	8 mars 1971	20 décembre 1972
Danemark	8 mars 1971	
El Salvador	8 mars 1971	
Équateur	8 mars 1971	
États-Unis	8 mars 1971	
France	8 mars 1971	
Guatemala	8 mars 1971	
Israël	8 mars 1971	
Italie	8 mars 1971	26 mars 1985
Jamaïque	8 mars 1971	
Nicaragua	8 mars 1971	
Royaume-Uni	8 mars 1971	
Suisse	8 mars 1971	
Trinité-et-Tobago	8 mars 1971	
Venezuela (République bolivarienne du)	8 mars 1971	
Espagne	10 mai 1971	
Mexique	21 juillet 1971	
Suède	9 septembre 1971	
Finlande	4 novembre 1971	
Barbade	18 novembre 1971	
Norvège	11 février 1972	
Argentine	28 août 1972	
Nouvelle-Zélande	12 septembre 1972	
Luxembourg	4 décembre 1972	
Pays-Bas (1)	10 juin 1982	7 janvier 1983
Togo	19 juillet 1985	24 avril 1987
Grèce	11 janvier 1989	11 janvier 1989
Chypre	30 novembre 1992	30 novembre 1992
Pérou	15 novembre 2021	15 novembre 2021

- (1) La ratification concernait le Royaume en Europe et les Antilles néerlandaises. Les Antilles néerlandaises ont cessé d'exister comme pays autonome au sein du Royaume des Pays-Bas avec effet au 10 octobre 2010. Par une note datée du 31 août 2011 et déposée le 9 septembre 2011, les Pays-Bas ont informé l'OACI que, à la suite d'une modification de la structure du Royaume des Pays-Bas ayant pris effet le 10 octobre 2010, la ratification du présent protocole a été étendue à la partie caraïbe des Pays-Bas (îles de Bonaire, de Saint-Eustache et de Saba), à Curaçao et à Saint-Martin à compter du 10 octobre 2010. L'instrument de ratification déposé le 7 janvier 1983 s'applique à la partie européenne des Pays-Bas à compter du 7 janvier 1983 et à Aruba à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986.